

La lutte contre les feux de forêt passe aussi par la « carte pass »

PRÉVENTION Un dépliant, sous forme de carte, actuellement diffusé par les offices de tourisme, s'inscrit dans la nouvelle campagne pour combattre les incendies

Cinq milles mètres carrés de broussailles sont partis en fumée, le 2 juillet, sur le site du futur complexe « La Ferme Les Romarins »; dans le quartier de La Florane. Première alerte, pour les acteurs de la lutte contre les incendies, en territoire toulonnais. Il s'agit de protéger les deux poumons verts de la commune : le mont Faron, dont les 108 hectares de son plateau sont extrêmement fréquentés, et le Baou-des-Quatre-Oures.

L'incendie du 23 juillet 2008, déclaré sur le chemin des Bonnes-Herbes, est encore gravé dans les mémoires.

« Le feu est remonté au nord en direction du Baou-des-Quatre-Oures, où les avions bombardiers d'eau l'ont définitivement stoppé », se souvient le capitaine Albert Meuvret, président du comité communal feux de forêt, assistant en logistique les sapeurs-pompiers. Tous mesurent, ainsi, l'importance de messages de prévention pour éviter les actes d'imprudences.

« Entre deux mille et trois mille départs de feu de forêts sur une année à l'échelle de quinze départements du Sud-Est ⁽¹⁾, soit moins de 10 000 hectares parcourus par les flammes. » Ce constat de Luc Langeron, directeur de

l'Institut pour la forêt, en amène un second : « Les jets de mégots, barbecues, feux liés à certaines pratiques de loisirs sont les causes récurrentes, et ce malgré les campagnes d'informations », dit-il.

Avis aux fumeurs

Le geste imprudent demeurerait le facteur à risque de la majorité des départs de feu. Bien loin, contrairement aux idées reçues, de l'acte incendiaire. « La cigarette est complètement banalisée », alerte le colonel Éric Martin, responsable du service départemental d'incendie et de secours du Var. Le « patron » des pompiers varois, pré-positionnés sur les massifs, en arrive à déplorer la disparition de panneaux « interdit de fumer » en site forestier. Il est rejoint par le président du Comité communal feux de forêt toulonnais : « Il y a une dizaine de jours, trois jeunes, à bord d'un véhicule circulant sur la route en direction du Faron, ont jeté leur mégot. »

Le fumeur est, ainsi, une cible de la nouvelle campagne de prévention « Pass Forêt ». Mais pas la seule. L'opération, pilotée depuis cinq ans par l'institut pour la forêt avec le soutien notamment de l'État et de



Tous les acteurs de la prévention et de la lutte contre les incendies de forêt mobilisés pour délivrer le précieux sésame auprès du public : la carte « pass forêt ».

(Photo Magali Ruffato)

l'Entente pour la forêt, fait feu de tout bois dans les régions Corse, Languedoc-Roussillon, et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Diffusé à deux mille exemplaires

Diffusé à 2000 exemplaires Dans les offices de tourisme toulonnais, le document se présente sous la forme d'une mini-carte IGPN. Il livre aux touristes et aux résidents des informations utiles : espaces fo-

restiers sensibles, consignes de sécurité à respecter sur la route, chez soi et en milieu naturel, et la conduite à tenir face au danger du feu. « Un travail éducatif important par rapport à notre forêt et aux risques incendie, parfaitement intégrée dans notre mission d'information auprès des touristes et des vacanciers », commente Sophie Verdery-Cochetel, adjointe au maire, en charge du tourisme et de la mer. Faire l'impasse

sur la beauté et la richesse exceptionnelle qui composent un territoire serait un sacrilège. Sans compter « les conséquences économiques après le passage d'un feu », ajoute Luc Langeron.

C. P.

1. Comités communaux des feux de forêts, sapeurs-pompiers, office national des forêts, patrouilles vertes avec le Conseil général ou encore le binôme TPM-Ville sur le massif forestier du Faron, direction départementale de l'agriculture et de la forêt.

Encore trop d'infractions

La prévention, qui se décline sur le terrain par la présence de multiples patrouilles et de vigies armées par l'Office national des forêts (ONF) ou les Comités communaux feux de forêt, atteint, parfois, ses limites. Au fil des saisons, les agents assermentés de l'ONF en sont témoins. « 400 infractions en moyenne sont verbalisées à hauteur de 135 euros », commente Gérard Gapin, délégué varois du directeur de l'ONF (Var et Alpes-Maritimes).

Le jet de mégot sur la route, comme sur une piste forestière, et l'usage du feu sur une plage occupent une bonne place. Autre source d'infraction déplorée par Gilles Allione, vice-président du Comité départemental des feux de forêt du Var : « La circulation à moto ou en quad sur les pistes forestières alors que c'est totalement interdit », appelant au respect du panneau d'interdiction.